AR Prefecture

043-200003713-20240214-202402_06-DE Reçu le 20/02/2024

Département Haute-Loire

EXTRAIT du Registre des Délibérations du Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon

Séance du 14 février 2024

Date d'envoi de la convocation : 7 février 2024

Conseillers en exercice: 33

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture le :

Présents ou représentés : 26

Délibération n°: 202402-06

Pouvoirs: 4 Excusés: 7

Objet : Adhésion d'Orléans Métropole à l'EPL

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, régulièrement convoqué, s'est réuni le 14 février 2024 à 17h30, Salle du Conseil Municipal en Mairie de BRIVES CHARENSAC, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul BRINGER, Président de l'EPAGE Loire Lignon.

Étaient présents :

Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay : BRINGER Jean-Paul - BENAT Brigitte — BEAUMEL Jean-Paul - FILERE Michel - PALHIERE Jean-Louis Communauté de Communes Loire Semène : ARNAUD Sébastien - BOMPUIS Yves Communauté de Communes du Pays de Montfaucon : DURIEUX Pierre — SOUVIGNET Bernard Communauté de Communes du Haut-Lignon : BROUSSARD Olivier - RUEL Gilbert Communauté de Communes des Sucs : ABRIAL Jean-Claude — LIOGIER Pierre — PEROTTI Pascal Communauté de Communes Mézenc Loire Meygal : SABATIER Jean-Pierre Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : MONTAGNON Jean-Philippe Communauté de Communes Cayres Pradelles : CATHONNET Philippe — GIBERT Pierre Communauté de Communes Montagne d'Ardèche : VALETTE Charles — BRUN Claude Communauté de Communes des Monts du Pilat : / Communauté de Communes Ambert Livardois Forez : SAVINEL Jean Loire Forez Agglomération : / Communauté de Communes Val'Eyrieux : ROCHE Françoise

<u>Avaient donné pouvoir</u>:

Communauté de Communes Marches du Velay Rochebaron : FAURE Cyril (pouvoir donné à MONTAGNON Jean-Philippe) - FAVIER Christiane (pouvoir donné à BRINGER Jean-Paul) - MONCHER Jean-Pierre (pouvoir donné à PALHIERE Jean-Louis)

Communauté de Communes des Monts du Pilat : BONNEFOY Régis (pouvoir donné à BOMPUIS Yves)

Secrétaire de séance : Jean-Louis PALHIERE

AR Prefecture

043-200003713-20240214-202402_06-DE Reçu le 20/02/2024

VU le courrier de l'EPL en date du 3 janvier 2024, reçu dans le services de l'EPAGE Loire Lignon le 8 janvier 2024, demandant de délibérer sur l'adhésion d'EPCI à l'EPL ;

Monsieur le Président informe les membres du Comité Syndical que le Conseil syndical de l'EPL, par délibération n°23-97-CS en date du 15 novembre 2023, a accepté l'adhésion d'Orléans Métropole.

Monsieur le Président précise que l'EPL a invité l'ensemble de ses membres à délibérer sur ce sujet, par courrier en date du 3 janvier 2024

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ:

Le Comité Syndical de l'EPAGE Loire Lignon, à l'unanimité :

- ACCEPTE l'adhésion d'Orléans Métropole à l'EPL

Fait le 14 février 2024 à Brives Charensac, Tous les membres présents ont signé au registre.

Le Secrétaire de séance Le Président de l'EPAGE Loire Lignon,

Jean-Louis PALHIERE Jean-Paul BRINGER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État